

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le dix-huit janvier à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le onze janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAU, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Thierry DEKOCK, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Pascale LECONTE, Christophe PINEL, Véronique PROT et Ernest FRANCO</p> <p>Absents : Jean Jacques RUER, Dominique REGNIER, Jean Pierre COMBLET, et Bénédicte JOUVE.</p> <p>Pouvoirs : Jean Jacques RUER (pouvoir donné à Serge FAGES), Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Véronique PROT), et Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO).</p> <p>Secrétaire de séance : Véronique PROT</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-003
SEANCE DU 18 JANVIER 2018**

OBJET : Acquisition de parcelle – Impasse de Montbel

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le courrier de la société IMMO EST, propriétaire de la parcelle AP086, représentée par Constant GIORGI en date du 21/06/2017 portant accord de la rétrocession à l'euro symbolique de la voie desservant le lotissement de l'impasse de Montbel,

Monsieur le Maire énonce la nécessité de régulariser la situation et d'acquérir cette parcelle considérée comme voie terrestre équipée devant tomber dans le domaine public.

**Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
Autorise Monsieur le Maire**

- à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition de cette parcelle à un euro symbolique et
- à signer l'acte de vente.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>
--	--

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180118-2018-003-DE
Date de réception préfecture : 24/01/2018